

Certificat TEDS

**Présentation du certificat « Transition
Ecologique pour un Développement
Soutenable » - TEDS**



1. Qu'est-ce que le certificat TEDS

- ❖ Le **certificat TEDS** est un parcours **progressif et obligatoire** sur les enjeux de transition écologique pour un développement soutenable
- ❖ Un cahier des charges national et défini par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- ❖ Le certificat TEDS à l'UJM est inscrit dans le Règlement Général des Etudes de l'établissement
- ❖ Mise en application de le certificat TEDS à l'UJM depuis la rentrée 2024-2025

2. Les objectifs du certificat TEDS

- ❖ Acquérir un socle de **connaissances** et de **compétences** sur le développement durable, autour de 4 thématiques :
 - Le **changement climatique**
 - La **biodiversité** et sa préservation
 - Les **ressources** et leur disponibilité
 - La **Responsabilité Sociétale des Entreprises**

- ❖ Le parcours TEDS s'appuie sur un **consensus scientifique** avec une approche **transversale** et **interdisciplinaire**
 - Des sciences de la nature aux sciences humaines
 - Une **approche systémique** de la transition écologique

2. Les objectifs du certificat TEDS

- ❖ **Obtention d'un certificat à l'issue du premier cycle (L3/BUT3) et en complément du diplôme**
 - Le certificat est indépendant du diplôme licence/BUT,
 - Elle est valorisable en milieu professionnel en complément du diplôme.

- ❖ **Quelque soit votre filière actuelle** et votre métier de demain, vous serez confrontés à des défis environnementaux et sociaux. Avec des connaissances transversales sur la TEDS, vous pourrez mieux **comprendre et agir de manière responsable** dans votre futur métier.

3. Fonctionnement

❖ À l'UJM, l'obtention du certificat TEDS est conditionnée à l'obtention de **6 crédits par étudiant**, via 2 éléments :

- Le **suivi du parcours Moodle TEDS** sur les 3 années de licence : **2 crédits**
- La **participation aux 2 UEOS** (inclues dans l'offre de formation) : **4 crédits**

❖ Inscription au parcours Moodle :

À l'issue de l'inscription pédagogique pour l'année universitaire en cours, tous les étudiants de L1/BUT1 reçoivent en octobre un courriel sur leur adresse mail universitaire les invitant à initier (**en complète autonomie**) leur parcours TEDS dans un [espace Moodle dédié](#) auquel ils sont d'office inscrits.

4. Parcours Moodle



PREMIERE ANNEE : Licence 1

- Lire la rubrique « **avant de commencer** » qui contient des informations dont il faut prendre connaissance avant de se lancer dans le parcours,
- **Participer au sondage** pour renseigner vos pratiques,
- Regarder la rubrique « Pour bien commencer » avec **4 vidéos à visionner**,
- **Réaliser un test de positionnement** : tester son niveau de connaissance sur les 4 thèmes TEDS.



ACTIVITE TEDS

Chaque étudiant doit participer à **au moins une activité fléchée TEDS** au cours des trois ans.

DEUXIEME ANNEE : L2 et BUT2

- Réaliser un **test intermédiaire** : tester son niveau de connaissance sur les 4 thèmes TEDS en 2^{ème} année.

TROISIEME ANNEE : L3 et BUT3

- Réaliser un **test final** : le test final sur les 4 thèmes TEDS clôturant le parcours.

SUITE



4. Parcours Moodle



ACTIVITE TEDS

Chaque étudiant doit participer obligatoirement à une activité fléchée TEDS au cours des trois ans pour valider sa certification.

Chaque année, des activités TEDS (ateliers, conférences...) pourront être proposées :

- Ponctuellement sur votre **adresse mail universitaire,**
- Pendant l'événement **Printemps du Développement Durable** (en mars-avril) : sur inscription,
- A **l'initiative de votre formation** (ex : Fresque du Climat ; Atelier 2Tonnes...)

5. Les 2 UEOS TEDS en Licence 2 SHS – S3 et S4

❖ Licence 2 – SEMESTRE 3, de septembre 2026 à décembre 2026 :

PARTICIPER AUX CONFERENCES TEDS



❖ Licence 2 – SEMESTRE 4, de janvier 2027 à avril 2027 :

PARTICIPER au dispositif B.A.-BA du Climat



5.1 Licence 2 – SEMESTRE 3, de septembre 2026 à décembre 2026 :

Les conférences auront lieu : **Présence obligatoire ! Pas de distanciel.**

les lundis de **18h15 à 19h30** sur Tréfilerie(Amphi J01) à partir du **lundi 21 septembre 2026** jusqu'au **lundi 30 novembre 2026**

Programme à venir



Chaque conférence est suivie d'un débat, puis d'un Quiz à faire en amphi sur Moodle.

Les étudiants doivent suivre la conférence et participer au quizz.

Dans le cadre de l'UEOS, l'étudiant.e en **Licence 2 SHS** est **noté sur l'assiduité**. Pour cela, l'étudiant.e en **Licence 2 SHS** doit **suivre en présentiel au minimum 8 conférences** parmi les 10 proposées (**pas de rattrapage**) pour obtenir la note maximale.

5.2 Licence 2 – SEMESTRE 4, de janvier 2027 à avril 2027 :

PARTICIPER aux dispositif B.A.-BA du Climat :

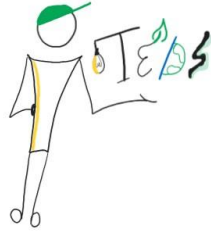
Une session de présentation du dispositif sera proposée aux étudiants en Licence 2 au cours du semestre 3 .

Un mail explicatif sera également envoyé

- 1- L'étudiant,e devra s'inscrire et suivre les cours en ligne
- 2- L'étudiant,e devra passer les évaluations en ligne et obtenir les badges
- 3- L'étudiant,e devra passer un examen terminal en présentiel (QCM)



6. Récapitulatif



3 ans

Pour obtenir son
certificat TEDS

2 crédits + **4 crédits**

Délivrés en réalisant :

- ✓ le parcours Moodle TEDS
- ✓ une activité TEDS au cours de
votre cycle de formation

Délivrés par votre participation
aux 2 UEOS fléchés TEDS dans
votre maquette de formation

**L'ensemble du parcours TEDS doit être achevé
avant le 20 mai de la 3^{ème} année de formation
pour obtenir son certificat.**

7. Votre référent TEDS

- **Faculté Sciences Humaines et Sociales :** Stéphane Di Biasio

8. FAQ

- ❖ **Le parcours Moodle TEDS est nominatif** : en cas de redoublement ou de réorientation, les étudiants reprendront leur parcours là où ils se sont arrêtés l'année précédente.
- ❖ Les **étudiants présents pour une année** à l'UJM (ex : ERASMUS) **ne sont pas concernés** par la certification TEDS.
- ❖ Pour valider l'activité TEDS, les étudiants devront **scanner un QR Code** à la fin de l'activité pour valider la rubrique dans le *Moodle* automatiquement. Le QR code est disponible sur le Moodle TEDS dans les ressources à destination des enseignants.
- ❖ Les **crédits TEDS sont des crédits fictifs**. Ils sont à distinguer des crédits ECTS, présents dans la maquette de formation.
- ❖ **Ce certificat n'est pas notée, même s'il est obligatoire.**
- ❖ Toute activité menée avant l'inscription à l'UJM (Fresques) ne sera pas comptabilisée pour TEDS